

Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/AV55 dit « Dépôt Lebon-Verscheure et scierie Bouvy » à SAINT-LEGER

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Réhabilitation du site, d'une superficie de 2,1 hectares, en espace dédié à des activités économiques locales.
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	à l'entrée du village de Saint-Léger, le long de la RN82
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone forestière
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	25 juillet 2014

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n° SAR/AV55.

Au vu du mauvais état général du site qui dégrade visuellement l'entrée du village, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Président CRAT

Président